

# CHAPONVAL : conversion d'un site de serres horticoles situé dans la Plaine de Versailles en opération de logement.

Colloque organisé par la Mairie de Noisy-le Roi

16 octobre 2021

Ce colloque avait pour but de lancer les démarches de communications préalables à la révision du PLU afin de transformer un site de 28 hectares inscrit dans la Plaine de Versailles en une opération de logements (estimé à 800 unités) dont 10 hectares restant dans le site de la Plaine Classée.

Etaient invités des personnalités politiques sous l'égide de Marc Tourelle, maire de Noisy et en présence des frères Canet, propriétaires de Serres Moreux constituant 22,5 hectares du lieu-dit CHAPONVAL : François de Mazière, maire de Versailles et Président de la Communauté de Communes Versailles Grand Parc. Mme Piron, députée des Yvelines, les maires de Bailly, de Fontenay le Fleury (aussi Conseiller régional), de Feucherolles, de Rennemoulin, de Marly le Roi, des adjoints de Saint-Nom La Bretèche, et de Villepreux,

Etaient notamment par ailleurs invités : Les conseillers municipaux de Noisy-le Roi, l'Association Renaissance du Patrimoine de Noisy-le Roi, l'Association pour la Protection de l'Environnement de la Plaine de Versailles (APEPV), la directrice du CAUE, l'Association AC2BN, des agriculteurs.

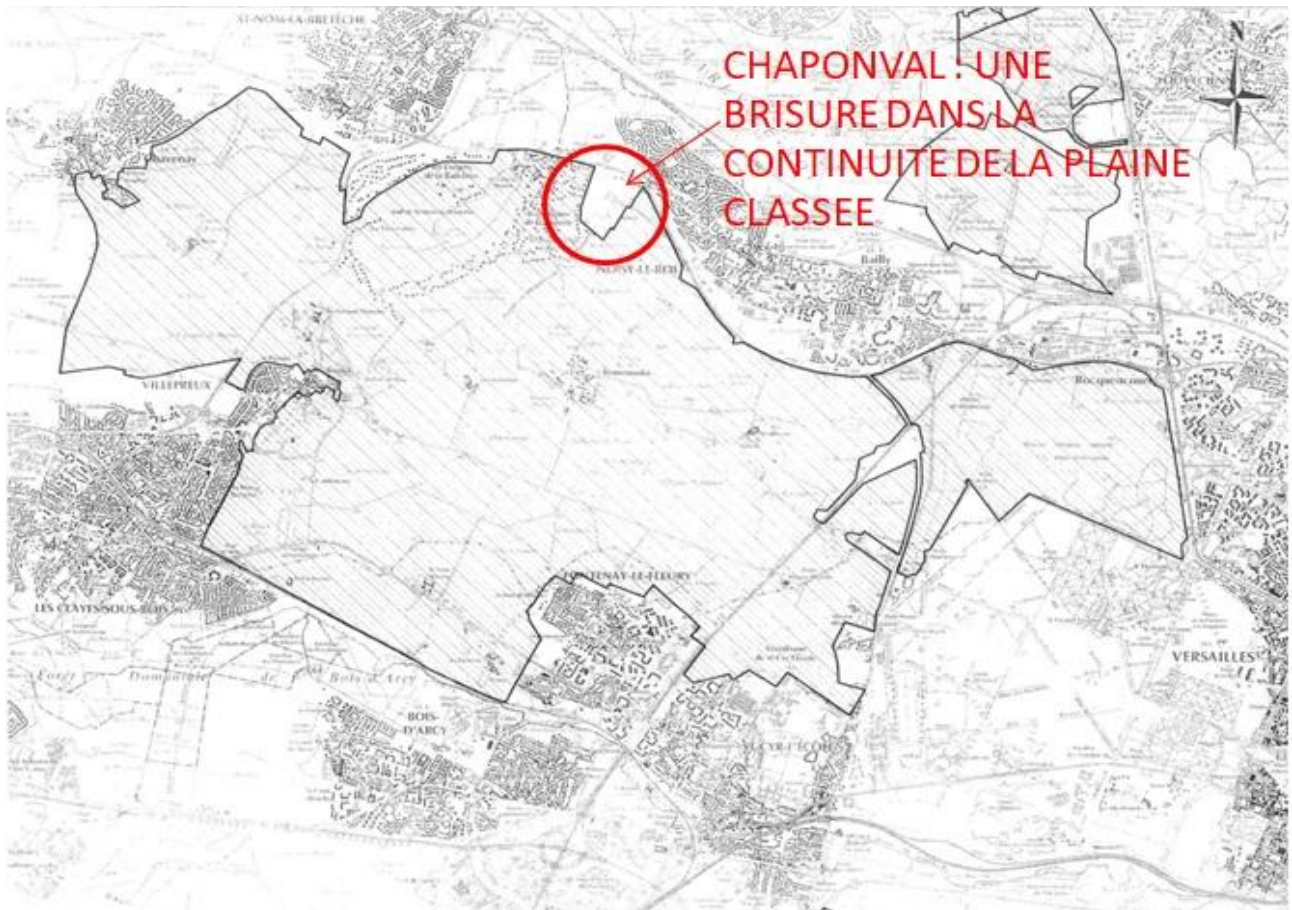
Après une intervention des personnalités politiques, l'Association Renaissance du Patrimoine de Noisy fait une présentation de l'historique du site, suivi de celle de l'histoire des Serres Moreau par les frères Canet.

S'ensuit une table ronde nommée « Un paysage, un patrimoine naturel et historique, un lieu de culture » Les intervenants du monde politique : maire de Feucherolles, de Rennemoulin et adjoints à St-Nom La Bretèche expriment leurs souhaits d'un aménagement de qualité remarquable, en rappelant la pierre, les toitures nobles, les volumes de corps de ferme, l'intégration d'activités animalière. Alexandre Ruèche de la Ferme de Pontaly, fait remarquer que « le site classé ne doit pas être la variable d'ajustement pour trouver des solutions en matière d'urbanisation et de transport des communes périphériques. » Il renverse le propos de François de Mazière qualifiant Chaponval comme étant une « pépite » en identifiant la Plaine de Versailles comme étant la pépite.

A son tour de parole, Fabien Baker s'exprimant pour l'APEPV se démarque de la ligne générale en exprimant un propos critique sur la démarche globale avec les arguments suivants :



1. S'appuyant sur la particularité de l'incohérence des limites du périmètre de la plaine classée qui ont exclus en 2000 les Serres Moreux, l'APEPV constate que les propos tenus par l'ensemble des intervenants ne remettent pas en cause cette incohérence mais fonce tête baissée dans l'objectif de constructibilité du site.



2. L'APEPV constate que la plaine est soumise aux forces des pressions de tous bords, tous cotés : Plaisirs, Villepreux, caserne Pion, afin de répondre aux orientations définies par le SDRIF
3. Malgré toutes les bonnes intentions, l'APEPV énonce qu'il semble illusoire de penser que les qualités recherchées de construction et énoncées ici soient construites car les règles du marché de la construction de même que les prix plafonds imposés pour le logement social définiront le résultat.
4. Enfin, la nouvelle zone avec sa population engendrera inéluctablement une activité sur les terrains agricoles : cyclistes, animaux de compagnies, etc, à la défaveur et en perturbation de l'activité agricole.

En synthèse, hors l'intervention de l'APEPV, les intervenants au colloque portent le propos principal de valorisation des territoires agricoles au profit de l'urbanisation, malgré quelques propos appelant à maintenir une « trace historique de l'activité agricole ». Aucun échange ni aucune question ne sont acceptés par le maire Marc Tourelle.

L'ensemble du colloque est visible sur le site Facebook de Noisy le Roi sur le lien suivant : <https://www.facebook.com/noisyleroi78/videos/1044868892999588/>

L'intervention de Fabien Baker, représentant l'APEPV, passe sur la bande d'1h07 à 1H10.